

Fondée en 1884

Protocole sanitaire de reprise Saison 2020 /2021





Fondée en 1884
S.A.G. 2566

RECOMMANDATIONS A LA REPRISE SPORTIVE

- Une consultation médicale s'impose avant la reprise de l'activité physique pour les personnes ayant contracté le COVID-19.
- Une information est assurée auprès des sportifs sur les risques de transmissions du COVID-19 et l'application des mesures barrières.
- Une déclaration de choix éclairé et une attestation d'absence de symptômes actuels ou anciens seront demandées pour la reprise de tout sportif (AGH-formulaire-reprise).
- Possibilité de refus de participation d'un adhérent si l'encadrant constate un problème de santé.



Protocole d'utilisation des équipements sportifs 1 /2



La désinfection des locaux :

- Les gardiens en charge de l'entretien, désinfecteront plusieurs fois par jour les surfaces de contacts, les sanitaires, les vestiaires et les douches.
- Une fois par jour les sols des espaces de circulation et autant que possible les sols sportifs seront également désinfectés.
- En ce qui concerne les revêtements spécifiques (salle Miral, salle praticable et dojo), la désinfection complète sera réalisée en plus une fois par semaine.

La désinfection du matériel sportif :

- Tout matériel utilisé sera désinfecté.

Rappel des gestes barrières et affichage des consignes sanitaires :

- Chaque site est équipé des affiches réglementaires : port du masque obligatoire et gestes barrières.

La Ville a fait le choix, au vu de la complexité des équipements sportifs de ne pas dissocier les entrées des sorties et de ne pas matérialiser de sens de circulation. Malgré tout, les espaces de circulation comme les couloirs, halls et escaliers ne doivent pas être des espaces de rassemblements, il ne faut donc pas y stationner.



Protocole d'utilisation des équipements sportifs 2 /2

Les consignes spécifiques :

- Le port du masque est obligatoire dès l'instant où l'on franchit le portail du site, pour les plus de 11 ans.
- Le masque pourra être enlevé exclusivement durant la pratique et sous la douche.
- Pour les moins de 11 ans, le lavage de mains en entrant dans les locaux est obligatoire et doit être organisé par l'encadrement.
- Pour les plus de 11 ans, le lavage de mains ou l'utilisation de gel en entrant dans les locaux est obligatoire et doit être organisé par l'encadrement.
- Pour ce faire, chaque site a été équipé de distributeur de gel qui sera réapprovisionné par la ville.
- Les accompagnateurs des enfants ne pourront entrer dans les locaux, l'encadrement sera en charge de l'accueil des petits à l'extérieur du bâtiment.
- Le public est interdit dans les locaux mais autorisé dans les stades.
- L'accès aux vestiaires est rétabli, cependant leur usage est limité en raison des mesures de distanciation.
- En cas de symptômes, déclarés sur site, l'encadrement aura à sa disposition un thermomètre et pourra isoler la personne préventivement.



ORGANISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN INTERIEUR

Les séances seront organisées de manière à respecter les mesures de distanciations recommandées dans le cadre d'une activité sportive.

Les cours collectifs regroupant plus de 10 personnes sont donc possibles, dans le respect des règles de distanciation entre les pratiquants, en fonction de la capacité de la salle.

Pour un maintien de la distanciation physique, un espace individuel d'au moins 4 m^2 par personne est recommandé, 1 mètre de distance minimum en statique entre les personnes, et 2 mètres de distance entre chaque pratiquant en dynamique.

Pratiquant 1	Pratiquant 2	Pratiquant 3
Pratiquant 4	Pratiquant 5	Pratiquant 6
Pratiquant 7	Pratiquant 8	Pratiquant 9

Diagram illustrating the organization of indoor sports practice. A 3x3 grid of 9 participants is shown. Red arrows indicate a distance of 2m between adjacent participants both horizontally and vertically. The first participant is labeled "Pratiquant 1".



PRATIQUANT

J'anticipe les entraînements, je vais aux toilettes à mon domicile avant et après l'entraînement et j'arrive directement en tenue.

Je prends connaissance des règles de fonctionnement actuelles mises en place, et je m'attache à les respecter pendant les entraînements.

Je connais les gestes barrières et les adopte avant/pendant/après l'entraînement

- Je me lave les mains avant et après l'entraînement et après chaque exercice de groupe.
- Je ne porte pas de masque pendant la séance mais si j'ai plus de 11 ans, je le mets pour circuler dans les locaux (arrivée et départ).
- Je ne jette rien par terre, et en particulier mes mouchoirs en papier ou masques, mais dans la poubelle.

Je respecte les zones de pratique individuelles affectées, ainsi que les sens de circulation matérialisés.

J'apporte mon matériel personnel dans un sac marqué à mon nom: bouteille d'eau, petite serviette de toilette, tapis de yoga éventuel, masque, gel hydro alcoolique, mouchoirs en papier jetables.

Dans la mesure du possible, j'apporte mon propre matériel. Si je n'en ai pas, je tiens le club informé pour qu'il en prévoit.

Je respecte les distanciations et ne rentre pas en contact physique avec les autres gymnastes.

Je ne partage pas mon matériel (usage individuel).

Je fais attention à mes affaires personnelles pour ne pas les perdre ou les oublier et pense à nettoyer mon matériel après l'entraînement.

Je ne reste pas discuter avec mes ami.e.s avant et après l'entraînement pour éviter les flux et croisement inutiles de personnes, je me change et me douche à mon domicile.



LAVAGE DES MAINS



- 1) se mouiller les mains et prendre une dose de savon
- 2) Suivre les 9 étapes du lavages des mains
- 3) laver pendant 30 secondes au minimum
- 4) rincer abondamment
- 5) se sécher parfaitement les mains avec du papiers à usage unique
- 6) Jeter l'essuie-mains à usage unique dans une poubelle fermée

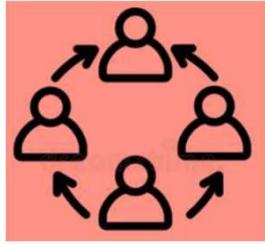


L'ENCADRANT



-  ▪ Réunion avec le Bureau de l'association et l'équipe encadrante pour définir les adaptations, modifications d'organisation et protocoles à respecter.
-  ▪ Planification pédagogique et technique adaptée aux nouvelles jauge et organisation mise en place
-  ▪ Inventaire et préparation du matériel collectif et individuel et matérialisation des zones de pratiques individuelles.
-  ▪ Récupération du kit de protection (masques, gel...) pour soi-même et à mettre à disposition des adhérent.e.s.
-  ▪ Masque obligatoire pendant toute la durée de l'entraînement et de présence au gymnase en dehors d'une pratique sportive.
-  ▪ Nettoyage des tapis, du petit matériel collectif et lavage des mains entre chaque groupe et entraînement.
-  ▪ Anticipation et prévision d'une tenue et masques de rechanges en cas de contact sécuritaire avec les pratiquant.e.s.
-  ▪ Vérification des présences, présentation des règles de fonctionnement, et rappel avant chaque entraînement aux gymnastes et accompagnateur.rice.s potentiel.le.s
-  ▪ Veille au respect des gestes barrières et protocole mis en place pendant les entraînements (zones de pratiques)





La transmission d'engins est autorisée dans le strict respect du protocole d'hygiène suivant:

La transmission d'engins est autorisée avec :

- **Bio nettoyage des engins** obligatoire avant et après chaque exercice de groupe, avec des produits adaptés au matériel.
- **Lavage des mains** de tout.e.s les participant.e.s avant et après chaque exercice de groupe.

En cas d'échange exceptionnel de petit matériel autre que les engins, ce protocole s'applique également.

Dans le respect du Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives du Ministère des Sports, l'usage du praticable n'est autorisé que recouvert d'une surface lavable ou de tapis de protection plastifiés ou bien ne pas mettre en place la moquette lors des entraînements.

Ce protocole devra être affiché dans le gymnase ou remis en main propre aux gymnastes.
L'équipe technique encadrante est responsable de son application.



BABY CLUB et MINI GYM



- Un travail en ateliers comprenant plusieurs situations est à privilégier (par rapport au parcours de motricité).
- À chaque rotation, un nettoyage des surfaces (tapis, agrès pédagogiques) et une désinfection du petit matériel doit être réalisée. La circulation des pratiquant.e.s doit être adaptée pour respecter la distanciation physique.
- Les échanges et jeux de coopération sont interdits.
- Avant une parade, il est nécessaire pour l'encadrant de se désinfecter les mains et renouveler le lavage avant d'intervenir auprès d'un autre enfant.
- En cas de présence d'un parent ou référent affectif durant les séances, celui ci devra impérativement respecter les gestes barrières et notamment porter un masque tout au long de sa présence dans les locaux.
- Une attention toute particulière devra être portée aux doudous, tétines et objets transitionnels, qui devront être rangés dès l'arrivée de l'enfant dans son sac et ne pas être utilisés durant la séance.



PLUS D'INFORMATIONS

Les recommandations de l'UFOLEP :

<http://www.ufolep.org/rentreesportive>

Guide de la rentrée sportive par le ministère des sports :

<http://sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/guide-de-la-rentree-sportive>

Toutes les affiches et outils de prévention sont à retrouver sur le site internet de Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

